



Protégez-vous des rayons UV au travail!

Risque de cancer de la peau dû aux rayons UV

- Le rayonnement ultraviolet du soleil est chaque année à l'origine d'un millier de cas de cancer de la peau chez des personnes travaillant en plein air. Les zones les plus touchées sont la tête, le visage, les oreilles et la nuque.
- Les rayons UV sont dangereux pour la peau même par temps frais et légèrement nuageux.
- Sur les chantiers, les travailleurs sont deux fois plus exposés aux rayons UV que durant leurs loisirs et leurs vacances à la fois.

Protégez-vous correctement!

- Portez des vêtements couvrant autant de zones cutanées que possible.
- Dès le mois d'avril, au plus tard, et au moins jusqu'en septembre, appliquez plusieurs fois par jour une grande quantité de crème solaire (indice de protection 30 au minimum) sur toutes les parties du corps exposées au soleil.
- En juin et en juillet, protégez les oreilles, le nez, les lèvres, le front et la nuque en portant un couvre-chef avec visière frontale et protège-nuque.

Attention!

Il est normal de vouloir profiter du soleil après un hiver rigoureux. Mais cela présente aussi des risques. Protégez-vous aussi du soleil au printemps! Même s'il ne fait pas encore très chaud, ses rayons peuvent être nocifs pour votre peau.

Conseils

- Dans la mesure du possible → ombragez les postes de travail.
- Planifiez le travail en fonction du soleil.
- Portez une visière frontale et un protège-nuque → par exemple un couvre-chef à large bord muni d'un protège-nuque (sans négliger pour autant le port du casque de protection!).



Vous trouverez toutes les infos au sujet de la protection solaire sur www.suva.ch/soleil.